



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE

Affaire suivie par : Aurélie DEMAUX

N°D2022-225-AGJ

OBJET : BAIL PROFESSIONNEL – MADAME VAN ZINNEN FABIENNE – CHIRURGIEN-DENTISTE – PÔLE DE SANTÉ DE TOURNON D’AGENAI

Vu l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision n°D2015-24 en date du 19 mars 2015 fixant les montants des loyers hors charges dus par les locataires du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Tournon d’Agenais ;

Vu la décision n°D2016-28 en date du 03 mars 2016 modifiant les montants des loyers hors charges dus par les locataires du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Tournon d’Agenais ;

Vu le bail professionnel pour le cabinet médical n°1 du Pôle de Santé pluridisciplinaire de Tournon d’Agenais, signé avec Madame Annie Robeillo (SIRET 341 489 847 00028), et Fumel Vallée du Lot en date du 1^{er} novembre 2012 ;

Considérant la demande de Madame Robeillo Annie, relative à la résiliation du bail professionnel pour le cabinet dentaire n°1 du Pôle de Santé de Tournon d’Agenais, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour cessation d’activité (retraite) ;

Considérant la demande de Madame Van Zinnen Fabienne (SIRET 791 696 669 00039) en date du 16 novembre 2022 souhaitant exercer au cabinet dentaire n°1 du Pôle de Santé de Tournon d’Agenais, à temps partiel, permettant ainsi une continuité des soins à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot, dans le cadre de sa politique de renforcer le maintien des activités de soins sur son territoire, il y a lieu d’établir un bail professionnel entre Madame Van Zinnen Fabienne et Fumel Vallée du Lot pour le cabinet dentaire du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Tournon d’Agenais ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De signer un bail professionnel avec Madame Van Zinnen Fabienne, chirurgien-dentiste, enregistrée sous le numéro SIRET 791 696 669 00039 et le numéro ADELI 59 4 02228 7 pour la location du cabinet médical n°1 (41,40 m²) du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Tournon d’Agenais sis 338 route de Libos 47370 Tournon d’Agenais, pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2023 avec un temps d’occupation à hauteur d’un jour et demi par semaine ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com

AR Prefecture

047-200068930-20221226-D2022_225_AGJ-AR
Reçu le 28/12/2022
Publié le 28/12/2022

2°) – De préciser que le loyer mensuel de location est fixé à un montant de quatre-vingt-sept euros et vingt-huit centimes (87,28 €), auquel se rajoute les charges prévisionnelles fixées à ce jour à un montant de cent soixante-douze euros et soixante-trois centimes (172,63€) et la location de l'équipement dentaire d'un montant de quatre-vingt-quinze euros et soixante-quinze centimes (93,75€) ;

3°) – De préciser que les modalités pratiques à cette location sont définies dans le bail professionnel signé avec Madame Van Zinnen Fabienne ;

4°) – De signer ou de charger Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 19 décembre 2022



Certifié exécutoire le : 28 décembre 2022
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 28 décembre 2022

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com